**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CHER**

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS**

**D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL – SESSION 2025**

Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers »

**Jeudi 23 janvier 2025**

## EPREUVE

**Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 2 heures - Coefficient 3

Ce sujet comporte 9 pages

## CONSIGNES A RESPECTER

Veillez à l'anonymat de votre copie. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni le nom d'une collectivité existante ou fictive, ni signature, ni paraphe, ni surligneur …. **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne,…) figurant le cas échéant sur le sujet peuvent apparaître dans votre copie.**

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Une vigilance particulière sera portée à la présentation des documents rendus.

Répondez aux questions directement sur le sujet.

## SUJET

Agent du Département de XXX, vous êtes chef d'équipe au sein du Service de la voirie du département.

Cette équipe est composée de 9 personnes.

Dans le cadre de vos missions, vous avez notamment en charge :

- La gestion des équipes
- L'organisation du travail des agents
- La planification et gestion des présences et absences
- La planification des interventions de travaux
- La gestion des stocks des produits chimiques
- L'établissement des bons de commandes
- Les demandes de devis auprès des fournisseurs et l'analyse des offres

## DOSSIER

**Document 1 :** Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ? - Ministère du travail - 2 avril 2020 (3 pages).

**Document 2 :** Fiche prévention Tronçonnage (1 page).

**Document 3 :** Aménager un local produits chimiques – SRPV Bourgogne (1 page).

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

**QUESTION 1 : 4 points**

**NOTE SUR LE CONTEXTE SANITAIRE LIE AU « CORONAVIRUS »**

Dans le cadre d'un rebond du contexte pandémique lié au « coronavirus », les employeurs ont dû prendre des dispositions afin de protéger la santé de leurs salariés face au virus.

A l'aide du **document 1**, vous devez rédiger une note à destination de votre équipe mentionnant :

- Les mesures que l'employeur doit prendre pour les agents présents sur site ;
- Les gestes barrières ;
- La responsabilité de l'employeur en termes d'obligations ;
- La liste des partenaires susceptibles d'intervenir dans le cadre du dialogue social et leurs rôles.

Les mesures à respecter pour les agents présents sur site

1. Règle de distanciation sociale (1 m minimum) et les gestes barrières simples et efficaces, doivent impérativement être respectés
2. L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savons, gels, mouchoirs sont approvisionnés et que des sacs-poubelles sont disponibles.
3. Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire.
4. Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités.
5. Tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.

Les gestes barrières

1. Se laver les mains régulièrement
2. Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
3. Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
4. Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Quelles sont les responsabilités de l'employeur ? …

1. Responsable de la santé
2. Responsable de la sécurité

Qui sont les partenaires susceptibles d'intervenir dans le cadre du dialogue social et quels sont leurs rôles ?

1. Les représentants du personnel
2. Identifications des situations à risques
3. Faisabilité des actions
4. Diffuser l'information

**QUESTION 2 : 3 points**

**TRONÇONNAGE**

Un nouvel agent arrivé va être amené à faire du tronçonnage dans le cadre de ses missions.

① A l'aide du document 2, au préalable, que devez-vous vérifier avant de faire intervenir ce nouvel agent ?

Formation de l'agent au type d'activité
Commande des EPI nécessaires :

- Gants anti coupures

- Tenue de tronçonnage
- Casques forestiers (visière + casque + bouchons oreilles)
- Chaussures ou bottes de tronçonnage
- Gilet haute visibilité

② En tant que chef d'équipe, indiquez les points à vérifier avant d'envoyer votre équipe sur ces missions.

Port des EPI tout le long de l'activité
Dispositifs de sécurité de la tronçonneuse et bon état général
Signalisation du chantier
Vérification de présence de lignes électriques
Périmètre de sécurité
Travailler en équipe (pas de travailleur isolé)

**QUESTION 3 : 5 points**

**AMENAGER UN LOCAL DE PRODUITS CHIMIQUES**

Afin de garantir la sécurité du personnel et de répondre aux obligations de conformité en matière de stockage des produits chimiques, votre Directeur a pris la décision d'effectuer les travaux nécessaires à la création d'un local de stockage des produits chimiques.

A l'aide du document 3, vous devez rédiger vos recommandations :

① En matière de stockage de produits chimiques et d'aménagements à prévoir.

- Identification lieux de stockage avec consignes de sécurité : achat de panneaux
- Extincteur : achat extincteur
- Point eau à proximité local : prévoir raccordement eau
- EPI : achat EPI
- Matière absorbante : achat absorbant
- Le local est fermé à clef : Achat verrou + clés
- Rétention : Achats bacs de rétention
- Aération : prévoir système aération
- Système hors gel

② En matière d'équipements et matériels/matériaux à prévoir.

- Je range les produits sur rétention en fonction de leur compatibilité ;
- Je sépare les comburants et inflammables ;
- Je mets les corrosifs dans des cuvettes de rétention en séparant les bases des acides ;
- J'évacue régulièrement par les filières spécifiques les produits non utilisés (apport personnel)
- Je conserve les produits dans leur emballage d'origine ou à minima avec une étiquette d'origine (apport personnel)

③ Complétez les cases ci-dessous en indiquant le numéro correspondant aux pictogrammes.

4

8

1

7

2

6

5

9

3

1. Danger comburant peut aggraver un incendie
2. Danger provoque lésions occulaires graves
3. Danger mortel en cas d'ingestion
4. Attention gaz sous pression
5. Attention très toxique pour les organismes aquatiques
6. Danger Peut exploser sous l'effet de la chaleur
7. Danger peut s'enflammer au contact de l'air
8. Attention Nocif par contact cutané
9. Danger peut provoquer le cancer

**QUESTION 4 : 5 points**

**COMMANDE DE PRODUITS CHIMIQUES**

① Vous devez passer une commande de produits chimiques.
Votre collègue a une autre commande à passer. Il a initié un bon de commande.
Complétez les cases vides du bon de commande en y intégrant vos besoins sachant que la TVA est à 20%.

Il vous faut pour vos missions :

- 25 L de nettoyant vitre prix n°2
- 3 L de dégoudronnant prix n°4
- 80 L de savon carrosserie prix n°7

| *BON DE COMMANDE*<br>FOURNITURES DE PRODUITS CHIMIQUES | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **N° Prix** | **Libellé** | **Unité** | **Prix Unitaire en Euros HT** | **Quantité** | **Total H.T en euros** | **Total TTC en euros** |
| **PRODUITS** | | | | | | |
| **1** | Dégrippant aérosol 250 ml | U | 5,05 | 3 | 15,15 | 18,18 |
| **2** | Nettoyant vitre de 5 L | U | 12,50 | 5 | 62,50 | 75 |
| **3** | Traceur chantier noir aérosol 1 L | U | 15,30 | 10 | 153 | 183,60 |
| **4** | Dégoudronnant aérosol 300 ml | U | 11,25 | 10 | 112,50 | 135 |
| **5** | Peinture antirouille 1 kg | U | 58,64 | 5 | 293,20 | 351,84 |
| **6** | Peinture carrosserie 1kg | U | 86,25 | 5 | 431,25 | 517,50 |
| **7** | Savon carrosserie pour nettoyeur HP 20 L | U | 65,30 | 4 | 261,20 | 313,44 |
| **8** | Savon châssis pour nettoyeur HP 20 L | U | 66,20 | 6 | 397,20 | 476,64 |
| **9** | Acétylène bouteille de 6,5 kg | U | 153,40 | 3 | 460,20 | 552,24 |
| **10** | Solvant fontaine de lavage fût 200 L | U | 1 387,50 | 1 | 1387,50 | 1665 |
| | | | | TOTAL AVANT LIVRAISON | 3573,70 | 4288,44 |
| **FRAIS DE LIVRAISON** | | | | | | |
| **11** | 2% de la commande totale | | | | 71,47 | 85,77 |
| **TOTAL** | | | | | | |
| | | | | | 3645,17 | 4374,21 |

② Le fournisseur vous fait une remise fidélité sur le montant total avant livraison de 5%.

- Calculez le nouveau montant total HT et TTC avant livraison.

3573.70-5%=3395.02 HT
4288.44-5%= 4074.02 TTC

- Calculez le nouveau montant total HT et TTC après livraison.

➢ 3645.17-5%=3462.92 HT
➢ 4374.21-5%= 4155.50 TTC

**QUESTION 5 : 3 points**

**DALLE DE BETON POUR LOCAL PRODUITS CHIMIQUES**

Vous devez réaliser une dalle en béton pour la création de votre local de produits chimiques avec les dimensions suivantes : longueur 10 mètres, largeur 6 mètres, épaisseur 20 centimètres.

Sachant que pour 1 mètre cube de béton vous aurez besoin de 350 kg de ciment, 500 litres de sable (densité 6 kg/l), 700 litres de gravier (densité 1.7 kg/l) et 175 litres d'eau (densité 1 kg/l) :

- Calculez le volume de la dalle.

Volume= 10*6*0.20=12m3

- Calculez les quantités de ciment, sable, gravier et d'eau nécessaires à la réalisation de cette dalle.

Ciment=12*350= 4200 kg de ciment soit 4.2 tonnes
Sable= 12*500=6000L - densité 1.6 kg/l soit 6000*1.6= 9600 kg soit 9.6 Tonnes
Graviers = 12*700=8400 - densité 1.7Kg/l soit 8400*1.7=14280 Kg soit 14.28 T
Eau = 12*175= 2100 L - densité 1 kg/L soit 2100*1=2100 Kg soit 2.1 T

- Calculez la masse en tonne de la dalle.

Masse= 4.2+9.6+14.28+2.1 = 30.18 Tonnes